

## Le Président Biden accorde sa clémence à 37 condamnés à mort

A quelques jours de son départ de la Maison Blanche, Joe Biden a annoncé la commutation de la peine de mort de 37 condamnés sur la quarantaine détenue dans les prisons fédérales.

Selon la presse américaine, c'est avec surprise et soulagement que les condamnés concernés et leurs proches ont accueilli cette décision sans précédent d'un président américain.

Bien que son prédécesseur démocrate Barack Obama ait mis un moratoire de fait sur les exécutions fédérales, en partie en raison de l'arrêt de la fourniture des produits pour l'injection létale fabriqués dans les laboratoires européens, il n'avait commué qu'une seule condamnation à mort fédérale. Sur les 13 personnes exécutées par Trump en son début de mandat, 10 d'entre elles avaient demandé la clémence d'Obama avant qu'il ne quitte ses fonctions.

Dans sa déclaration annonçant les commutations, Biden, a clairement indiqué qu'il ne souhaitait pas répéter l'erreur d'Obama. « En toute conscience, je ne pouvais pas rester les bras croisés et laisser une nouvelle administration reprendre les exécutions que j'ai interrompues », a-t-il déclaré. Précisons que la mobilisation des organisations abolitionnistes américaines, des avocats et des familles des condamnés, de nombreux parlementaires, sans oublier les manifestations publiques, y sont aussi pour beaucoup !

Ces bonnes nouvelles sont toutefois tempérées par ces réclusions à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle qui signifient la détention jusqu'à la mort. Il s'agit, comme l'exprime Mumia Abu-Jamal qui sait de quoi il parle, d'une peine de mort lente.

Le combat contre la peine de mort, aux Etats-Unis et partout dans le monde reste d'une grande actualité même si la communauté internationale peut se féliciter de la prise de conscience d'un nombre croissant de pays pour son abolition.

Et pourquoi pas à Mumia ? Parce que le Président des Etats-Unis n'a pas le pouvoir constitutionnel de clémence et de grâce pour les personnes condamnés selon les lois des Etats américains.

Légalement, seuls les condamnés par les tribunaux fédéraux (lois opposables à l'ensemble de la population sur le territoire des Etats-Unis) peuvent bénéficier de ce pouvoir discrétionnaire du Président. Dans le cas de Mumia, condamné selon les lois de la Pennsylvanie, c'est le Gouverneur de l'Etat de Pennsylvanie qui dispose de ce pouvoir.

